

Le 24 septembre 2012

Monsieur N. Saby
Directeur de l'IREM de Montpellier
Président de l'ADIREM

Madame F. Plantevin
Directrice de l'IREM de Brest
Vice-présidente de l'ADIREM

à

Madame S. Bonnafous
Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle

Objet : Demande d'un rendez-vous concernant l'avenir du réseau des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques

Madame la Directrice générale,

Nous sommes les responsables actuels du réseau des IREM en tant que président et vice-présidente. L'assemblée des directeurs d'IREM (ADIREM) qui nous a élus en son sein nous donne le mandat de la représenter auprès de nos organismes de tutelle et partenaires. A ce titre, le président de l'ADIREM a signé en 2011 la convention qui lie le réseau au DRDIE (Département de la Recherche et de l'Innovation de l'Expérimentation) au sein de la DGESCO du MEN. Cette convention nous donne des moyens en heures supplémentaires du second et premier degré pour rémunérer les professeurs qui participent aux travaux locaux et nationaux des IREM sur des thèmes de recherche identifiés¹. A ce titre également, la Présidence de l'ADIREM a rencontré des interlocuteurs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour discuter du financement en fonctionnement du réseau. Cette question est essentielle pour la survie de notre réseau et est devenue en même temps de plus en plus délicate au fur et à mesure de l'évolution du financement des universités depuis la mise en place de la LOLF et jusque au passage aux compétences élargies des universités.

Après une rencontre avec Monsieur Alain Coulon et l'intervention de ce dernier auprès du Directeur général de l'époque, Monsieur Patrick Hetzel, nous avons réussi à obtenir une subvention pour 2011-2012, malheureusement réduite de moitié mais qui nous a permis de parer au plus urgent. Par ailleurs, suivant le conseil de Monsieur Coulon, nous avons entamé un processus de clarification des statuts du réseau qui devrait déboucher assez vite sur une demande de constitution en Groupement d'Intérêt Scientifique de façon à faciliter son subventionnement.

¹ Jusqu'en 2004, il existait une convention tripartite entre la DES, la DESCO et l'ADIREM qui décrivait les moyens en heures de la DESCO et une dotation de fonctionnement de la DES qui était, jusqu'à l'application de la LOLF, fléchée directement dans les deux universités qui l'ont successivement gérée (Grenoble et Dijon)

Notre réseau a la robustesse des institutions anciennes et une grande résistance à l'adversité mais il traverse une période critique avec les nouvelles pratiques financières des établissements publics et en particulier de ceux de l'ESR. Il a besoin de considération de la part de son ministère de tutelle et de soutien pour passer ce cap.

C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter auprès de vous un entretien afin de vous présenter la situation et nos demandes. Au cours de cet entretien, nous aimerions vous présenter les besoins du réseau en s'appuyant sur le rapport de ses activités 2011-2012 et vous soumettre notre projet de statuts constituant l'ADIREM en GIS.

Nous nous permettons d'évoquer ici l'entretien que vous aviez accordé à la présidence de l'ADIREM à l'époque de votre présidence de la commission "pédagogie et formation continue" de la Conférence des Présidents d'Université le 1er février 2008 (ci-joint copie du compte-rendu qui vous avait été adressé à l'issue de cette rencontre). Une présentation du réseau, de ses missions au sein des universités et de ses réalisations vous avait été faite. Vu les évolutions considérables que notre réseau et son environnement ont connues depuis lors, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous recevoir à nouveau, convaincus que nous sommes que vous aurez cœur à soutenir une structure universitaire telle que la nôtre, riche bien que singulière, où universitaires et enseignants de tous ordres travaillent ensemble pour enrichir et améliorer l'enseignement des mathématiques partout où il se fait.

Nous nous tenons l'un et l'autre à votre disposition pour tout contact par le moyen que vous jugerez le plus adéquat aux coordonnées ci-dessous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Directrice générale, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Nicolas Saby

Université de Montpellier II
IREM de Montpellier
CC 040
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier Cedex 05
Téléphone 04 67 14 48 87
Fax : 04 67 14 39 09
irem@math.univ-montp2.fr
saby@math.univ-montp2.fr

Frédérique Plantevin

Université de Bretagne Occidentale
IREM de Brest
UFR Sciences et Techniques
6 avenue Le Gorgeu-CS 93837
29238 Brest Cedex
Téléphone : 02 98 01 61 30
Fax : 02 98 01 67 90
irem@univ-brest.fr
Frederique.Plantevin@univ-brest.fr